

DÉPENSES DANS L'AGENCE DE CLANDEBOYE—1964-1965

Réserve	Routes et ponts	Habitation	Réparation et entretien des écoles	Écoles—Nouvelle construction	Aide (bien-être)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Brokenhead.....	1,405.00	9,269.00	2,352.00	Néant	10,060.84	23,086.84
Fort Alexander.....	23,995.72	24,111.49	8,352.77	15,500.00	87,945.77	159,905.75
Little Black River.....	1,997.25	5,400.00	694.00	Néant	4,850.51	12,941.76
Hollow Water.....	153.00	5,860.36	334.00	Néant	18,903.00	25,250.36
Bloodvein.....	665.00	3,534.00	176.00	48,736.00	9,346.00	62,457.00
Berens River.....	2,220.97	7,420.00	1,387.00	Néant	23,726.35	34,754.32
Little Grand Rapids.....	Néant	8,645.00	122.43	Néant	20,146.60	28,914.03
Roseau River.....	5,367.36	6,951.00	551.00	Néant	16,004.24	28,873.60
Total.....	35,804.30	71,190.85	13,969.20	64,236.00	190,982.71	376,183.66

DÉPENSES ENVISAGÉES DANS L'AGENCE DE CLANDEBOYE—1965-1966

Réserve	Routes et ponts	Habitation	Réparation et entretien des écoles	Écoles—Nouvelle construction	Aide (bien-être)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Brokenhead.....	5,500.00	6,253.80	3,500.00	Néant	12,896.00	28,149.80
Fort Alexander.....	5,690.00	21,155.47	9,000.00	Néant	107,620.00	143,465.47
Little Black River.....	2,500.00	2,512.09	1,500.00	Néant	7,856.00	14,348.09
Hollow Water.....	1,000.00	2,022.37	3,000.00	Néant	23,572.00	29,594.37
Bloodvein.....	1,000.00	6,872.88	1,580.00	Néant	12,136.00	21,588.88
Berens River.....	2,400.00	7,072.88	5,000.00	Néant	27,844.00	42,316.88
Little Grand Rapids.....	1,300.00	11,555.75	1,500.00	Néant	29,976.00	44,331.75
Roseau River.....	6,000.00	10,567.59	2,400.00	Néant	19,328.00	38,295.59
Total.....	25,390.00	68,012.83	27,480.00	Néant	241,208.00	362,090.83

*RELEVEMENT DE PENSIONS

Question n° 641—M. Forbes:

Le gouvernement canadien a-t-il l'intention de relever la pension de retraite des employés fédéraux dans un proche avenir en les haussant proportionnellement à l'augmentation du coût de la vie?

M. L. T. Pennell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): L'intention du gouvernement a été divulguée dans la déclaration du très honorable premier ministre le 3 mai 1965, comme en fait foi le compte rendu aux pages 837 et 838.

[Français]

RADIO-CANADA ET L'ÉMISSION «MATINEE HIGHLIGHTS»

Question n° 647—M. Marcoux:

1. Est-ce qu'un ou des postes de radio de la Société Radio-Canada ont présenté à leurs auditeurs, à l'émission «Matinee Highlights Program» du 29 mai dernier, une interview au cours de laquelle un médecin, ou une autre personne, aurait discuté d'un appareil contraceptif fabriqué en plastique?

2. Est-ce que la Société Radio-Canada réglemeute ces émissions en se fondant sur le Code criminel, et, dans l'affirmative, quelle est la teneur de ces règlements?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Radio-Canada m'a communiqué les renseignements suivants: 1. Oui. C'était une interview accordée par le D^r Jack Lippus, professeur associé d'obstétrique et de gynéco-

[M. Badanai.]

logie à la faculté de médecine de l'Université de l'État de New-York.

2. Radio-Canada observe les règlements du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion sur la radiodiffusion (à modulation d'amplitude), Article 5, paragraphe (1) e): «Il est interdit à une station ou à un exploitant de réseau de diffuser tout ce qui touche à la limitation des naissances, à moins que la présentation de ces sujets ne soit convenable à la radiodiffusion.»

[Traduction]

LE NATIONAL-CANADIEN—BILLETTS PAYABLES EN MONNAIE AMÉRICAINE

Question n° 662—M. Coates:

1. Le National-Canadien a-t-il fait paraître une annonce publicitaire dans le *Windsor Star* du 29 mai relativement à une excursion spéciale d'été aux chutes Niagara dont le prix des billets serait payable en monnaie américaine; ces billets pouvant être achetés à des bureaux à Windsor, Ontario?

2. Est-ce une pratique courante du National-Canadien de vendre des billets et de fixer le prix des voyages au Canada sur la base de la monnaie d'un autre pays?

3. Quel grand avantage le National-Canadien tire-t-il à se faire payer en monnaie des États-Unis?

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici les renseignements fournis à cet égard par la direction des chemins de fer Nationaux du Canada: 1. Oui.